Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

Objet : **Préavis n°25/2022**

Concernant une demande de crédit de Frs.50'000.- TTC pour l'étude de la construction d'un ascenseur pour le bâtiment du Collège 1912 – Le Montant.

Date séance : mardi 30 août 2022

Présents :
Pour la commission :
Chloé Barthélémy, Christophe Pidoux**,** Mathieu Bondallaz,

Pour la Municilatité :
- Gérald Girardet, André Darmon

Excusés :
- Geoffrey Geissmann
- Piero Fonzo (rapporteur)

La commission relève le travail de longue haleine qui a été fait à ce jour. En effet, le travail d'étude s'étale sur 2 législatures – Le premier projet sortait juste au dessous du millions (925'000.- Sfr) – on en est aujourd'hui à 630'000 tout compris – Le crédit servira par l'étude à affiner les montants « soumissions rentrées ». L'ascenseur extérieur sera étudié et affiné selon les critères demandés par canton et la protection du patrimoine. Afin de garder l'identité du Collège, le canton a demandé le projet le plus léger possible. Le projet implique des modification de façade pour entrer par des passerelles – sous-sol inclus – Les utilisateurs de cet ascenseur seront les personnes à mobilité réduite prioritairement - + appartements aux étages. L'ascenseur n'est pas dimensionné pour servir de monte-charge.

La commission relève et confirme qu'il est impossible d'implanter un ascenseur à l'intérieur du Collège, sachant qu'il faudrait intervenir sur l'escalier monumental qui est un élément architectural important et identitaire du bâtiment. L'espace à disposition n'est pas suffisant et la configuration en demi-paliers complique également la tâche.

La commission insiste pour que l'insertion dans le paysage soit soignée, sachant que le projet présenté présente tout le potentiel pour le faire. Elle apprécie le fait que l'ascenseur soit détaché du volume général du bâtiment. Il est important que les passerelles soient traitées avec légèreté et transparence.

La commission rend attentif au fait que les surfaces vitrées importantes peuvent causer des problèmes au niveau des oiseaux qui selon les cas viennent percuter les vitrages. Il existe des prescriptions qui donnent des pistes de résolution.

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch

Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

La municipalité confirme que le passage depuis le parking et la traversée du terre-plein seront soignés. Il existe déjà une entrée depuis l'arrêt de bus. La signalétique et l'éclairage nocturne seront également pris en compte dans l'étude. Les visseries et autres attaches seront en acier inoxydable afin d'assruer la perennité de l'ouvrage. Les matériaux seront de qualité, robustes et durables.

La commission relève qu'au vu de la postion au nord du Collège les surchauffes seront minimisées, mais demande néanmoins d'être attentive à ce point et d'étudier également la bonne aération de l'ouvrage.

La commission rend attentif la municipalité de bien regarder non seulement les prix qui seront proposés en retour de soumission, mais également les contrats d'entretien qui peuvent cacher des surcoûts à terme et recommande de ne pas contracter pour une trop longue durée.

La commission remercie la municipalité pour sa disponibilité et pour toutes les précisions utiles à la bonne compréhension du sujet qui ont été apportées, notamment par la présence de M. Girardet.

Au vu de ce qui précède, la Commission des bâtiments et urbanisme recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal No.25/2022 une demande de crédit de Frs.50'000.- TTC destiné à l'étude de la construction d'un ascenseur pour le bâtiment du Collège 1912 – Le Montant.

Fait à Genolier, 31 août 2022

P.Fonzo *(rapporteur)*	C.Barthélémy	C.Pidoux	M.Bondallaz	G.Geissmann

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch